

Réforme des retraites

SUD éducation appelle à la mobilisation

La nouvelle réforme des retraites, comme toutes celles qui ont précédé depuis 1993, est présentée comme inéluctable... parce qu'il y a trop d'inactifs, qu'il y a un trou et qu'il ne cesse de se creuser ... et que si on ne réforme pas la catastrophe est pour demain.

L'allongement de la durée de vie est pratiquement montré comme un drame, et les solutions de baisse des pensions, de retard de l'âge de départ ou d'augmentation de la durée de cotisation (et si possible les 3 à la fois) comme la seule réponse possible. Tout cela alors que nous sommes dans un pays où plus de gens travaillent qu'il y a 40 ans et qui produit plus de richesses chaque année.



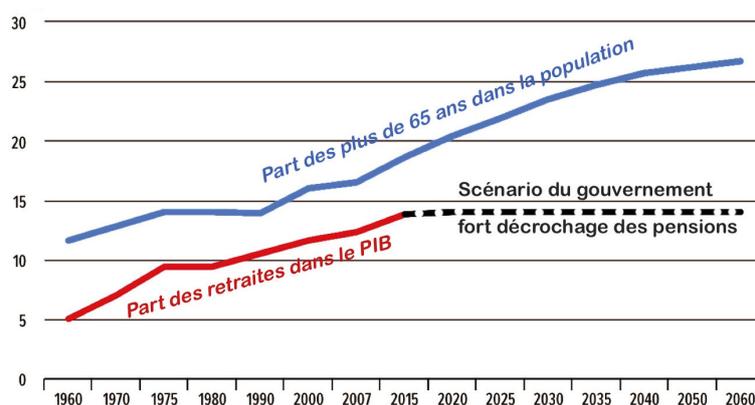
PLUS ÉGALITAIRE LA RÉFORME ?

La réforme à venir est présentée comme un système « universel » qui serait donc juste. Pourtant certains métiers bénéficieraient encore de règles exceptionnelles et les haut salaires bénéficieraient d'avantages fiscaux qui leur permettront une épargne individuelle en vue de compléter leur pension par capitalisation (avantage déjà prévu par la loi PACTE)

Le nouveau système serait équitable puisqu'un euro cotisé donnerait les mêmes droits pour toutes. Mais si chacun-e pourra connaître ce qu'il-elle cotise, la valeur du point au moment de la liquidation sera différente d'une année sur l'autre, parce que la volonté de maintenir la part de richesse produite consacrée aux pensions devra restée constante (moins de 14 % du PIB) alors que le nombre de retraité-e-s va augmenter.

Des pensions programmées à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et des retraites dans le PIB, en %



MOBILISONS-NOUS !

PAR LA GRÈVE

DANS L'UNITÉ

DANS LA DURÉE

éducation
SUD
Solidaires
Union syndicale

UNE RÉFORME PERDANT-PERDANT

La prise en compte de la totalité de la carrière dans le calcul de la pension (au lieu des 6 derniers mois ou des 25 meilleures années dans le privé) va aggraver la situation de celles et ceux qui ont des carrières discontinues (emploi précaire, chômage...).

Dans la Fonction Publique, l'intégration promise des primes dans le calcul de la pension va défavoriser les corps où les primes sont faibles voire quasi inexistantes, comme c'est le cas chez les enseignants-e-s.

À tel point que Macron a jugé utile de préciser que des ajustements salariaux seraient obligatoires pour eux-elles.

Mais aucune simulation n'est proposée dans ce sens et le dernier rendez-vous salarial (2 juillet 2019) qui a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de revalorisation des salaires n'augure rien de bon.

D'autant que soumettre ces quelques primes existantes à cotisations sociales tendrait à signifier que notre revenu direct baisserait.

La nécessité annoncée d'être « à l'équilibre » en 2025 avant la bascule dans le nouveau système nécessite que de nouvelles mesures voient le jour dans un prochain projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, sous la forme d'un recul de l'âge de départ ou de l'allongement de la durée de cotisation ?



Enseignant-e à la retraite :

**-300 EUROS EN MOYENNE PAR MOIS
APRÈS LA RÉFORME**

NOS REVENDICATIONS

- ⇒ 37,5 années de cotisations pour tous, public comme privé.
- ⇒ Départ à la retraite à taux plein dès que l'âge requis est atteint
- ⇒ Taux de remplacement net de 75% (taux qui correspond au niveau moyen constaté par le COR).
- ⇒ Pour des emplois stables à temps complet, contre toutes les formes d'emploi précaire, suppression des exonérations de charges accordées au patronat.
- ⇒ Priorité au système par répartition. Suppression de tous les avantages fiscaux et sociaux pour les fonds d'épargne salariale, assurance-vie et autres fonds de pension.

Contre la réforme des retraites, SUD éducation appelle à :

⇒ **se réunir en Assemblées générales, heure d'information syndicale ;**

⇒ **participer aux actions et manifestations décidées en AG ;**

⇒ **se mettre en grève et manifester
le 24 septembre**